Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 035-213501729-20260115-D2026011502-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Commune de Meillac
02 99 73 02 25 – mairie.meillac@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 15 JANVIER 2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE 19
Date de la convocation : 8 janvier 2026. Date d'affichage : 8 janvier 2026
L'an deux mil vingt-six, le quinze janvier à dix-neuf heures trente, en session ordinaire, le Conseil municipal de MEILLAC légalement convoqué suivant l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Georges DUMAS, Maire. PRESENTS : M. DUMAS Georges, Mme LEGAULT-DENISOT Sarah (arrivée après l'approbation du procès-verbal de la séance précédente), M. RAMBERT Bruno, Mme SAMSON Maryline, M. AFCHAIN Yves, Mme REDOUTE Jacqueline, M. BRIVOT Emmanuel, Mme COUVERT Laëtitia, M. DRAGON Jean Yves, Mme GUELET Maude, M. GUILLARD Philippe, Mme LOURDIN Gwenaëlle, M. MENARD Sylvain, Mme RABOLION-LERAY Karine (arrivée avant le vote de la délibération n°2026-01-15-01). ABSENTS EXCUSES : M. GORON Eric donnant pouvoir à Mme REDOUTE Jacqueline, Mme JEULAND Marina donnant pouvoir à M. GUILLARD Philippe, M. PONCELET Michel donnant pouvoir à M. DRAGON Jean Yves. ABSENTS : Mme BESNARD Sandrine, M. LEMOULT Nicolas. Secrétaire de séance : M. MENARD Sylvain.

DELIBERATION n° 2026-01-15-02 : Legs IRYS - comptabilisation des biens dans l'inventaire (modification de la délibération du 2 décembre 2025)

Vu la délibération du 23/04/24 par laquelle le Conseil municipal a accepté le legs, vu la délibération du 14/10/24 par laquelle le Conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer les actes de vente, vu la délibération du 28/10/25 par laquelle le Conseil municipal a approuvé la valeur et la numérotation de deux biens du legs pour leur comptabilisation dans l'inventaire communal, vu la délibération du 02/12/25 par laquelle le Conseil municipal a approuvé la comptabilisation des biens légués dans l'inventaire,

A la demande du Service de gestion comptable, la délibération du 2 décembre 2025 doit être modifiée pour que la valeur des biens corresponde aux montants figurant dans l'acte notarié et non à ceux figurant dans l'estimation plus récente du notaire.

Bien	Numéro inventaire	Valeur	Compte
Garage rue des frères Cotteret Saint-Malo	2025/GARAGE1	160 000 €	2138
Appartement rue Manet Saint-Malo	2025/APPT1	660 000 €	2138
Garage place des Frères Lamennais Saint-Malo	2025/GARAGE2	90 000 €	2138
Appartement rue de la Fosse Saint-Malo	2025/APPT2	335 000 €	2138
Garage rue des Vieux Remparts Saint-Malo	2025/GARAGE3	85 000 €	2138
Appartement rue des Vieux Remparts Saint-Malo	2025/APPT3	120 000 €	2138
	Total	**1 450 000 €**	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :
- approuve la comptabilisation des biens légués dans l'inventaire ;
- autorise M. le Maire à encaisser les sommes des ventes de ces biens ;
- approuve la modification de la délibération n° 2025-12-02-02.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire, Georges DUMAS
SIGNE le 16/01/2026